

Compte rendu de la réunion « grippe » du 22 octobre 2009

Présents : Anne Marie TAHRAT (DGAS), Maïto DUBOIS (Médecins solidarité Lille), Marianne STOROGENKO (DGAS), Marie-Dominique PAUTI (Médecins du monde), Julie BOUSCAILLON (Médecins du monde), Muriel WEINMANN (Samu social de Paris), Lise FENDER (FNARS), Bernard MENORET (Cabinet de Monsieur BORLOO), Jean Baptiste PICOT (DGS), Anne-Carole BENSADON (IGAS mission DGS), Marie-Madeleine GUTLE (COMEDE), Claudie RAYMOND (PHI), Brigitte BERNEX (DGAS), Jeanne DIETRICH (UNIOPSS), Jules KASIAMA (CASP), Youssef BELHOUCHE (CASP), Denis PEDOWSKA (Aurore), Agnès RAGOT (Petits frères des pauvres), Mathieu HUMBERT (Secours populaire français), Claudie PAILLERET (Aurore), David MARCON (Croix rouge française) .

Point sur l'épidémie :

Le bulletin épidémiologique du 20 octobre précise qu'en France métropolitaine les indicateurs de surveillance sont relativement stables sauf en Ile de France où la circulation du virus A(H1N1) 2009 s'intensifie. Depuis 2 semaines consécutives on note une augmentation du recours aux urgences (Oscour®) pour grippe. Cette augmentation est particulièrement marquée chez les enfants de moins de 15 ans.

Depuis le début de l'épidémie en France : 9 décès en métropole et 27 outre mer

L'épidémie touche particulièrement les jeunes, l'âge médian des cas rapportés en semaine 42 (du 12 au 18 octobre 2009) est de 19 ans (de 7 mois à 96 ans). Le niveau d'alerte en France est en phase 5 A.

Accès aux traitements pour les plus démunis :

La prescription préconisée pour un patient grippé se compose : de médicaments contre la fièvre, de Tamiflu® si besoin et d'une boîte de 50 masques chirurgicaux, pour protéger l'entourage du malade. Ces produits sont délivrés en officine de ville

Le Tamiflu® est désormais accessible aux plus démunis qui ne vont pas en pharmacies grâce aux centres de soins des associations médicales humanitaires qui ont déclaré leur activité à leur préfecture et peuvent alors bénéficier des médicaments mis à disposition par la CNAMTS via PHI. PHI est un distributeur en gros à vocation humanitaire, chargée d'approvisionner ces associations. La liste des médicaments annexés à la convention entre la CNAMTS et PHI a en effet été complétée pour y faire figurer le Tamiflu.

S'agissant des masques chirurgicaux destinés aux patients grippés, l'approvisionnement des centres de soins déclarés en préfecture se fera également par PHI, qui sera fournie gratuitement en masques chirurgicaux.

Ainsi, PHI va pouvoir répondre aux commandes de Tamiflu® et de masques chirurgicaux.

La vaccination

La vaccination est le moyen le plus efficace pour réduire la circulation virale responsable de la pandémie. C'est un moyen essentiel pour limiter le risque de mutation. Tant qu'il n'y a pas d'immunité de population suffisante, on peut assister à des vagues successives.

Les vaccins qui sont utilisés en France ont tous obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM). Les vaccins disponibles à ce jour sont adjuvés. L'adjuvant est le squalène. Sa présence permet une immunogénicité plus importante qu'avec les vaccins non-adjuvés. Il permet également de diminuer les quantités d'antigène nécessaires à la fabrication du vaccin. Un conservateur, le thiomersal, est présent dans les flacons multidoses pour éviter les proliférations bactériennes. Ces deux produits sont bien connus et déjà utilisés dans d'autres vaccins. Pour plus d'information consulter les fiches de l'AFFSAPS.

Pour les femmes enceintes, les recommandations détaillées de Haut conseil de la santé publique figurent sur le site du ministère (cf fin de compte- rendu). Dans la plupart des cas, un vaccin non adjuvé est recommandé. Ce vaccin devrait être disponible d'ici quelques semaines.

En règle générale, la vaccination sera réalisée dans des centres de vaccination spécifiques qui assureront la traçabilité des vaccinations. Cette vaccination nécessite à ce jour 2 injections à 3 semaines d'intervalle (des études sont en cours concernant la possibilité, dans certains cas, de passer à une dose).

Pour se faire vacciner, chaque personne recevra par la poste un bon de vaccination édité par la CNAMTS. La vaccination n'est pas obligatoire, elle est gratuite. Elle a débuté le 20 octobre pour les personnels de santé exerçant en établissement de santé. La vaccination dans les centres dédiés débutera en novembre par les personnes prioritaires (en particulier professionnels de santé exerçant en ambulatoire).

Outre la vaccination dans des centres dédiés, pour certains publics, des équipes mobiles de vaccination (EMV)¹ adossés à des centres de vaccination devraient être mises en place.

L'objectif est de proposer la vaccination à l'ensemble de la population ce qui nécessitera des adaptations en fonction de situations spécifiques et pour certains publics, une organisation permettant la vaccination en centre dédié et la vaccination par des EMV

Sur les questions relatives à la grippe A(H1N1)2009, peuvent être consultés utilement :

- le site du ministère de la santé et des sports

<http://www.sante-sports.gouv.fr/grippe>

Les avis du Haut comité de santé publique (HCSP), notamment en ce qui concerne la vaccination sont également consultables sur le site du ministère

- le site interministériel traitant des menaces pandémiques grippales

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>

- le site de l'institut de veille sanitaire

<http://www.invs.sante.fr>

- le site de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

<http://www.afssaps.sante.fr>

- le site de l'institut national de prévention

<http://www.inpes.sante.fr>

¹ à bien différencier des équipes mobiles classiques (maraudes) qui vont vers les plus démunis